



06 22

## LA VACCINATION CONTRE LA RHINOPNEUMONIE OBLIGATOIRE EN 2022

À partir du 1er Janvier 2022, la vaccination contre la rhinopneumonie devient obligatoire pour tous les équidés participant à une épreuve organisée sous l'égide de la Société Hippique Française.

### QU'EST-CE QUE LA RHINOPNEUMONIE ET COMMENT S'EN PROTÉGER ?

Symptômes, impacts et vaccination... informez-vous sur cette maladie équine très contagieuse :

### CHEVAUX CONCERNÉS

Seront concernés les chevaux et poneys participant aux épreuves suivantes :

- Épreuves d'élevage dont l'engagement est réalisé via le site [shf.eu](http://shf.eu) (SF, ACA, AA, CDF, France Dressage, Stud-books FPPCF). Chevaux et poneys de 0 à 3 ans, foals sevrés, poulinières et mères porteuses.
- Les épreuves de valorisation SHF CSO, CCE, Dressage, Hunter, Endurance, Attelage, PRATIC. Chevaux et poneys de 4 à 6 ans.

Non concernés :

- Les foals présentés sous la mère ne sont pas soumis au protocole de vaccination obligatoire ;

## VACCINATION OBLIGATOIRE EN CONCOURS GRIPPE ET RHINOPNEUMONIE

FOALS  
NON SEVRÉS

FOALS  
SEVRÉS

POULINIÈRES  
ET PORTEUSES

CHEVAUX ET PONEYS  
1 À 6 ANS

Non  
Obligatoire

Obligatoire

Obligatoire

Obligatoire



Chemin de Dressage Français



## SCHÉMA DE VACCINATION

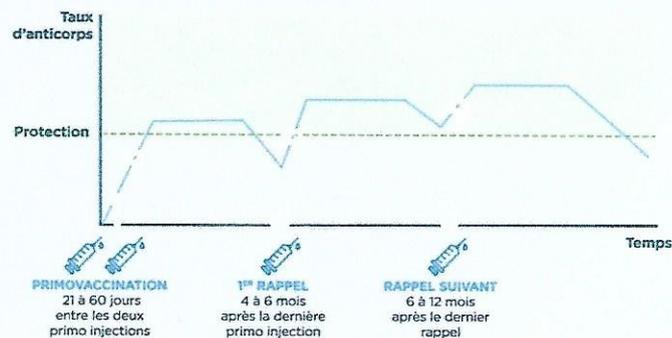
Le schéma de vaccination contre la rhinopneumonie doit être effectué en respectant le protocole suivant :

- **Une primovaccination** : consistant en deux injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de 21 jours et maximum de 60 jours ;
- **Le rappel** : une injection effectuée dans un délai minimum de 4 mois et maximum 6 mois après la deuxième injection de la primo vaccination ;
- **Des injections de rappel** effectuées dans un délai de six mois de préférence et en tout état de cause ne pouvant excéder douze mois.

**Pour participer à une épreuve SHF dès le 1er janvier 2022, l'équidé devra avoir reçu a minima les deux injections de primovaccination. La dernière injection devra avoir été faite au minimum 7 jours avant le 1er jour de compétition.**

Dans le cadre du protocole SHF, les chevaux dont la primovaccination est antérieure à 2022, sont considérés comme « vaccinés contre la rhinopneumonie » dès lors qu'ils ont eu une primovaccination avec 2 injections entre 21 et 92 jours et des rappels ultérieurs n'excédant pas 12 mois d'intervalle. En cas d'interruption ou oubli de rappel, ils doivent être à nouveau vaccinés et suivre le protocole ci-dessus.

## Comment vacciner ?



**! IL EST OBLIGATOIRE D'ATTENDRE 7 JOURS MINIMUM AVANT DE RETOURNER EN COMPÉTITION À LA SUITE D'UNE VACCINATION**



	1ÈRE DOSE V1	2ÈME DOSE V2	RAPPEL À 6 MOIS V3	RAPPEL TOUS LES 6 A 12 MOIS R	PROTOCOLE OK ?	PARTICIPATION AUTORISÉE EN CONCOURS SHF ?
<b>PROTOCOLE AVANT 2022</b>	<b>AVANT LE 01/01/2022</b>	<b>AVANT LE 01/01/2022</b> <small>(ENTRE 21 ET 30 JOURS APRÈS LA 1ÈRE DOSE)</small>	<b>NON OBLIGATOIRE</b>	<b>DANS UN DÉLAI DE 6 MOIS DE PRÉFÉRENCE ET NE POUVANT EXCÉDER 12 MOIS</b>		
<b>PROTOCOLE 2022</b>	<b>AVANT LE 01/01/2022 OU APRÈS LE 01/01/2022</b>	<b>APRÈS LE 01/01/2022</b> <small>(ENTRE 21 ET 30 JOURS APRÈS LA 1ÈRE DOSE)</small>	<b>ENTRE 4 ET 6 MOIS APRÈS LA DEUXIÈME DOSE</b>	<b>DANS UN DÉLAI DE 6 MOIS DE PRÉFÉRENCE ET NE POUVANT EXCÉDER 12 MOIS</b>		
<b>EXEMPLE 1</b>	02/02/2021	15/04/2021		AU PLUS TARD LE 15/04/2022	<b>OUI</b>	PARTICIPATION POSSIBLE JUSQU'AU 15/04/2022 (AU DELÀ 10 RAPPEL R EFFECTUÉ AVANT LE 15/04/2022)
<b>EXEMPLE 2</b>	02/02/2021	15/05/2021			<b>NON</b>	PARTICIPATION POSSIBLE JUSQU'AU 15/05/2022 (AU DELÀ 10 RAPPEL R EFFECTUÉ AVANT LE 15/05/2022)
<b>EXEMPLE 3</b>	10/10/2020	10/12/2020		15/12/2021	<b>NON</b>	PARTICIPATION NON AUTORISÉE PROTÈGEZ VOS CHEVAUX EN PLACE
<b>EXEMPLE 4</b>	15/12/2021	15/01/2022	15/06/2022	AU PLUS TARD LE 15/06/2023	<b>OUI</b>	PARTICIPATION POSSIBLE JUSQU'AU 15/06/2023 (AU DELÀ 10 RAPPEL R EFFECTUÉ AVANT LE 15/06/2023)
<b>EXEMPLE 5</b>	15/12/2021	15/01/2022			<b>OUI</b>	PARTICIPATION POSSIBLE JUSQU'AU 15/01/2023 (AU DELÀ 10 RAPPEL R EFFECTUÉ AVANT LE 15/01/2023)

Cliquez sur l'image pour agrandir

### SUR LE MÊME SUJET



30.03.2022

WEBCONFÉRENCE IFCE : MSA ET  
AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL



16.03.2022

TABLE RONDE : LA VALORISATION DU  
JEUNE CHEVAL ET PONEY

